

BURUNDI : La Charte de l'Unité Nationale tombée en désuétude :  
L'armée tire de nouveau sur des paysans Hutu innocents.

---

Au lendemain de la publication du 1er rapport de la commission constitutionnelle qui, avec mille et une conditions réglementaires, propose l'instauration du multipartisme au Burundi, les militaires de l'armée Burundaise ont une fois de plus massacré des Hutu en tirant sur de pauvres paysans qui s'étaient réfugiés dans des marécages de l'Akanyaru, frontaliers avec le Rwanda en Commune NTEGA, Province KIRUNDO. Ces paysans avaient fui la détention mortelle et la perte du droit de cité en Commune Ntega.

Depuis la date du 11/9/1991, les militaires burundais armés jusqu'aux dents sont venus les déloger en tirant sur toute personne.

Le nombre de personnes cachées dans les marécages dépassait 200.

On ignore encore le nombre total de morts; toutefois beaucoup de cadavres (20) ont été aperçus flottant dans les eaux de l'Akanyaru.

Prétexte de toutes ces tueries et détentions : ces Hutu appartiendraient ou sympathiseraient le Parti PALIPEHUTU.

Plus de 40 personnes sont portées disparues de la Commune Ntega au 15 septembre 1991.

On sait qu'en plus de ceux-là de la Commune Ntega, des Hutu du Parti PALIPEHUTU ont été arrêtés le 31 Juillet 1991 et que jusqu'à date il n'y a pas de procédure judiciaire engagée sur leur cas.

Les Communes suivantes sont présentement quadrillées par l'armée :

- Busiga en province de Ngozi, plus particulièrement les secteurs de Rugori et Mparamirundi.
- Maŕangara en province de Ngozi, depuis août 1988.
- Ntega, Busoni, Vumbi et Bugabira en province de Kirundo depuis 1988.
- Nyamurenza et Mwumba en province de Ngozi.
- Kabarore en province de Kayanza.
- Mpanda et Gihanga en province de Bubanza.
- Buganda, Murwi, Bukinanyana et Rugombo en province de Cibitoke.

Une surveillance surnoise suit de près les Hutu de la ville de Bujumbura où des emprisonnements arbitraires sont opérés de manière sporadique mais systématique depuis le mois de Juillet 1991.

Partout, c'est la brimade en détention: le terrorisme et la violation des consciences.

Pour reprendre les paroles de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II, le PALIPEHUTU estime que : "Faire violence aux consciences, c'est porter gravement atteinte aux hommes; c'est le coup le plus dur contre la dignité humaine. En un sens, c'est pire que tuer". Le régime Buyoya est perdu dans la polarisation des Tutsi contre le PALIPEHUTU, oubliant la double et riche signification du terme Hutu, synonyme de mené peuple en

Nationale, "Loi Suprême" inventée et imposée par le régime de Buyoya ! Au caractère illégal des institutions du Burundi actuellement en place, s'ajoute sans conteste la désuétude de la Charte de l'Unité Nationale. Le rapport de la Commission constitutionnelle est clair. Il a rompu d'avec toute complaisance avec le régime Buyoya en l'accusant de ne pas avoir respecté les droits de l'homme en particulier en matières du respect de la vie, de la liberté de conscience et de justice.

La volonté pour le Peuple Burundais d'exister restant un fait incontestable qui lui confère sa Souveraineté,

La souveraineté d'un Peuple-Nation étant indivisible,

Le Peuple Burundais doit recourir à son droit naturel d'exercer sa souveraineté en suppléant aux lacunes qui sont entrain de menacer son existence maintenant plus que jamais auparavant.

Le Parti Pour la Libération du Peuple Hutu du Burundi PALIPEHUTU fait l'écho du souhait des larges couches de la population Burundaise pour réclamer la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine (INAMA NSHINGARUBAMBA en langue nationale) pour permettre à la nation Burundaise de recouvrer sa souveraineté.

A cette conférence, chaque commune, chaque parti politique, chaque confession religieuse, chaque composante de la société civile, chaque institution publique, et les réfugiés doivent être représentés et tout citoyen Burundais y aurait droit à la parole.

C'est un passage non négociable, un cadre dans lequel le Peuple Burundais doit décider de ses destinées pour ne plus être la victime d'une consultation manipulante dont les avis ne sont même pas tenus en considération.

Bujumbura le 15 Septembre 1991 à  
16h 30'

CIZA N. *Nizungu*

PERSONNES PORTEES DISPARUES DE LA COMMUNE NTEGA ENTRE

Le 11 et le 15 Septembre 1991.

1. MINANI Sylvestre, marié cultivateur, âgé de 30 ans et domicilié à Kigaga.
2. CISHAHAYO fils de MACUMI et RWASA, célibataire âgé de 19 ans et domicilié à Kigaga.
3. KALIKURUBU Séverin fils de SINDABIZERA, marié, cultivateur âgé de 42 ans et domicilié à Kigaga.
4. CIZA Lazare fils de MASHO et de NABASAGO, célibataire, cultivateur âgé de 18 ans et domicilié à Kigaga.
5. KIROKO Pierre Claver fils de NKULIKIYE et de NTIBIZIGIRWA, célibataire, agriculteur âgé de 19 ans et domicilié à Söya.
6. BIZIMANA André, frère de KIROKO Pierre Claver âgé de 26 ans.
7. KABONAMAGO Joseph, fils de NDUHIRABANDI et de MIBURO, célibataire, âgé de 32 ans et domicilié à Kigaga.
8. KABAYE Sylvestre et toute sa famille, comprenant son épouse KANYANGE Léocadie, une fille et un garçon mineurs, tous domiciliés à Kigaga.
9. SEMARUSHWA Louis fils de RUTARE et de NTANAYANDI marié, cultivateur, âgé de 35 ans et domiciliée à Murungurira.
10. MATEGEKO Juvénal, fils de MACACANYA et de NYABENDA, marié, cultivateur, âgé de 36 ans et domicilié à Ntega.
11. BUKURU François, fils de NYABENDA et de KANSURAHEBA marié.
12. MANIRAKIZA Léonidas, fils de KATARETSE et de MINANI, cultivateur, marié, âgé de 36 ans et domicilié à Mwendö.
13. MUSHENGEZI Gratien, fils de SEBASHAHU et de MACUMI, cultivateur, marié âgé de 35 ans et domicilié à Kigaga.
14. NZOBONIMPA Sylvestre, fils de BAYIVUGIRE et de NABANA, cultivateur, marié, âgé de 36 ans et domicilié à Kigaga.
15. KARENZO Pascal, fils de MASO et de NIYIBEZA, cultivateur, marié, âgé de 27 ans et domicilié à Kigaga.
16. MINANI Petro, frère de KARENZO Pascal, âgé de 33 ans.
17. KANYEMBUGA, fils de BIRORINZIRA et de NABUHINJA, marié, âgé de 35 ans et domicilié à Ntega.
18. NDIZEYE Bosco, fils de NKULIKIYE et de NTIBIZIGIRWA, marié, âgé de 24 ans et domicilié à Kigaga.
19. BAKANIBONA Gérard, fils de NIGENDAKO et de MIBURO, cultivateur, marié, âgé de 36 ans et domicilié à Ntega.
20. KAMENYERO Jean-Bosco, fils de MABUBU et de MBONABUCA, marié, cultivateur, âgé de 35 ans et domicilié à Kigaga.
21. MIBURO Jean-Bosco, fils de SEMAPFA, cultivateur, âgé de 35 ans domicilié à Ntega.
22. NYABENDA Ignace, fils de NTUNTU et de NTAKAMURENGA, cultivateur, marié, âgé de 31 ans et domicilié à Gisitwe.
- 23.\*RIBAKARE Gaspard, fils de NDABIRINDE Joseph, marié et domicilié à Kigaga.
- 24.\*NZOBONIMPA Corneille, fils de KAZOSHIRA Jean, marié, âgé de 42 ans et domicilié à Mihigo.
- 25.\*RUEFIGI Ezéchiél, cultivateur, domicilié à Mwendö
- 26.\*NKURIYINGOMA Filippo, fils de Macacanya Pascal, domicilié à Mihigo.
- 27.\*SINIGIRIRA Jean Marie, célibataire domicilié à Mihigo.
- 28.\*NYAKABUNDE petit commerçant domicilié à Gisitwe

- 31.\*MACUMI fils de NDAHORERANYE domicilié à Gisitwe.
- 32.\*NKURIKIYE Shabani fils de MABIYOSE domicilié à Gisitwe.
- 33.\*MUSHENGEZI Tharcisse, fils de MUNYA domicilié à Kigaga.
- 34.\*NDODO, fils de RUZINA.
- 35.\*NDARUGIRIRE Pierre-Claver, fils de CIZA, marié et domicilié à Mihigo.
- 36.\*MFATURURIMI Claver, fils de NSEGEYO, domicilié à Gisitwe.
- 37.\*NYABENDA Samuel, fils de BIMBIRIBI, domicilié à Mihigo.
- 38.\*RUKANURA Joseph, domicilié Ntega.
- 39.\*KABARAGASA Filipo, marié domicilié à Mihigo.

\* : Personne considérée morte et jetée dans la rivière Akanyaru.

Le Service de l'Information du  
PALIPEHUTU

Bujumbura, le 15 Septembre à 16h 30'.

CIZA N. *Miauy*